



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervoises

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N° 74

OCTOBRE

NOVEMBRE 2008

LE MOT DE LA 1^{ère} ADJOINTE

Dernièrement a eu lieu la réunion inter-associations pour préparer les animations de fin d'année et celle de l'année à venir. Ensemble, nous avons déploré la mise en sommeil de la Maison des Jeunes. Malgré ces 70 adhérents, hormis le bureau, l'assemblée générale de la MJC n'a réuni que 2 ou 3 personnes. Les dirigeantes ont aujourd'hui un sentiment d'échec que je ne partage pas, je voudrais les remercier pour tout ce qu'elles ont tenté de lancer : danse, théâtre, arts martiaux, ping-pong, Fitiavana et autres. Aujourd'hui personne ne s'est présenté pour prendre le relais. Le bénévolat devient une denrée rare... moins de lotos, moins d'animations en sont les premières conséquences.

Au nom de la sacro sainte télé ou de la super console de jeu on s'enferme dans l'individualisme. Certes Bize est un village qui entretient un air de liberté : baignades dans la Cesse, la promenade, les vignes et leurs cabanons, les balades à vélo...mais faire du vélo dans un endroit non approprié, improviser des cascades, cela peut représenter un certain danger. Autant de risques que l'on peut prévenir si l'enfant est encadré !

Nous avons besoins les uns des autres pour mieux vivre ensemble, grands parents, parents, enfants, les associations sont là pour tisser des liens intergénérationnels basés sur le respect et la solidarité, alors ne baissez pas les bras et aidez les à fonctionner.

Sincèrement dévouée,
Lydie Faure.

INFORMATION À TOUTE PERSONNE DE 50 ANS ET PLUS.

«PAC EURÉKA» est un programme efficace et divertissant pour améliorer sa mémoire. Proposé par la M.S.A., cet atelier se déroule en 15 séances. Afin d'envisager sa mise en place sur la commune, nous vous demandons de vous faire connaître, soit en mairie, soit auprès de Claude Franc (Recantou), soit auprès de Jackie Poincet (déléguée du CCAS). Un dépliant d'information est à votre disposition en mairie.

Commerce et artisanat

*Le maire et son conseil municipal souhaitent
la bienvenue au :*

RESTAURANT LA GRANGE

La Bouillette - Bize-Minervoises

Famille ASSIÉ - 04 68 48 18 90

**Mercredi 26 novembre à 18 heures
à la salle des fêtes,**

Présentation à la population du

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

Le P.C.S. est un document obligatoire, pour les communes soumises à un risque important (pour Bize, l'inondation), qui permet de mieux gérer la situation lorsque l'événement se produit. Outre l'inondation, la commune de Bize est soumise aux risques : feux de forêt, transports de matières dangereuses (route Carcassonne - Béziers) et, à un degré moindre, éboulements de terrain. Le projet de P.C.S. de Bize sera présenté à la population par le cabinet d'étude spécialisé qui l'a élaboré.

NOUVELLE ÉVOCATION DES FOUILLES DANS LES GROTTES DE BIZE

A l'occasion de la parution de la brochure « Petite histoire des fouilles dans les grottes de Bize » publiée au profit de Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bize, ce dernier organise une réunion de présentation et de commentaires le 28 novembre à 18 heures à la salle des fêtes.

Rappelons que cette brochure a pour objectif de faire le point sur les diverses fouilles réalisées depuis 1827, en résumant leurs résultats et les suites en cours. Elle est destinée aux habitants de Bize et à tous ceux qui sont intéressés par les grottes de Las Fonts, lieu majeur de naissance de la science préhistorique. L'auteur, Roger Monié, habitant de Bize, a été assisté dans sa rédaction par un éminent spécialiste, Dominique Sacchi, Directeur de recherche au C.N.R.S., Président du Groupe Audois de Recherche Préhistorique, qui participera à la réunion. Au cours de cet échange, après une brève présentation, la parole sera largement offerte au public pour qu'il pose toutes questions concernant la brochure et, plus généralement, les fouilles dans les grottes de Las Fonts.

Un apéritif offert par la municipalité clôturera la réunion. À cette occasion, l'auteur dédicacera la brochure à ceux qui le souhaitent.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉCOLE

Comme chaque année, les élections des délégués des parents d'élèves au Conseil de classe des écoles de Bize ont eu lieu au mois d'octobre. 12 personnes étaient candidates. **Ont été élus délégués titulaires** : Sandrine Carminati, Valéry Clavel, Marie-Cécile Déjeans, Yann Ollio ; **délégués suppléants** : Véronique Mary, Virginie Théau, Véronique Torteche, Caroline Wyrembski.

ZAC AUX FOURNIES / AUX MOULEYRES CONCERTATION PUBLIQUE

Il est rappelé qu'un dossier de concertation publique est à disposition du public du 20 octobre au 23 décembre 2008 pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le projet envisagé en quelques chiffres : superficie 13 ha 40, sur 28 parcelles appartenant à 15 propriétaires (4 parcelles en vignes, 4 en oliviers, le reste en friche) ; 4 bassins de rétention des eaux pluviales ; division en 162 parcelles constructibles dont une vingtaine d'environ 250 m², réparties dans 3 secteurs, pour des logements sociaux ; deux parcelles de 2100 et 3400 m² réservées pour des équipements publics à définir ; réalisation en 3 tranches (80, 40 et 40 parcelles).

URBANISME

Rappel de réglementation

Certaines règles du Code de l'Urbanisme ou du Plan Local d'Urbanisme (PLU) semblent parfois perdues de vue. Il est rappelé notamment que :

- l'implantation de piscines, la construction de murs de clôtures, la pose de climatiseurs sur les façades, l'édification d'abris de jardin en dur ou préfabriqué, sont soumises au dépôt en Mairie, **avant travaux**, d'un imprimé de « déclaration préalable »

- la hauteur des murs de clôture, mesurée à partir du sol naturel, est limitée à 0,80 m, ils peuvent être rehaussés par un grillage. La hauteur totale, grillage compris, ne peut excéder 1,50 mètres. Les murs doivent être appareillés en pierres du pays ou traités avec un enduit de teinte correspondante aux couleurs liées à la pierre du pays

- les parkings privés obligatoires côté rue, doivent être non clos.

AIDE POUR L'ACHAT DE FIOUL POUR LE CHAUFFAGE

Comme les années précédentes, l'État octroie une aide, dite « aide à la cuve » pour l'achat de fioul domestique pour le chauffage de la résidence principale, pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 31 mars 2009.

Cette aide, d'un montant de 200 euros, peut-être accordée aux foyers dont l'avis d'imposition sur le revenu porte la mention « Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu ». Ce critère est apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôts.

L'aide sera versée à partir de janvier 2009. Les demandes doivent être adressées à la perception avant le 30 avril 2009, sur imprimé disponible à la mairie.

COMMUNIQUE DU SECOURS CATHOLIQUE

Le Secours Catholique organise des permanences d'aide, d'accueil, de soutien et d'accompagnement les lundis, de 14 heures à 16 h 30, salle Lou Senat, Grand-Rue à Ginstas. Toutes les personnes dans le besoin sont cordialement invitées à venir nous rencontrer. Munissez-vous des papiers de vos revenus et dépenses.

LA CROIX-ROUGE À NARBONNE

- Adresse : 28 rue Auguste Limouzy
11100 Narbonne Tél : 04 68 32 05 65

- Pour les vêtements (retrait et/ou dépôt) : la vesti-boutique y est ouverte les lundis, mercredis, vendredis de 14h30 à 16h30

- L'Épicerie Sociale : 1bis quai d'Alsace, à Narbonne. Tél : 04 68 42 48 08. Ouverture les mardis et vendredis de 14h30 à 16h30.

Possibilité de renseignements auprès de Madeleine Duchesne, membre adhérent de la Croix-Rouge.

Tél : 04 68 46 05 13, à Bize-Cabzac.

PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 6 novembre 2008, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

• **Protection contre les inondations** : Des bureaux d'études ont proposé trois scénarii pour protéger le village contre les inondations ou au moins diminuer les hauteurs d'eau l'envahissant. Principale solution proposée par chacun de ces scénarii : scénario 1 : élargissement du lit de la rivière d'environ 20 mètres sur 500 mètres en aval du pont ; scénario 2 : surélévation des murs bordant la rivière ; scénario 3 : démolition du passage submersible piétons qui aurait pour avantage d'abaisser d'environ 30 centimètres les niveaux des crues dans le village.

Le Conseil Municipal a choisi de faire approfondir le scénario 1, qui pourrait en outre, éventuellement, prendre en compte partiellement des solutions proposées dans les autres scénarii.

Les études et les travaux sont subventionnés à 80%, les 20% restants sont pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Minervois.

• **Modification des statuts de notre Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois** : Un projet de modification des statuts avait été approuvé par le Conseil Municipal le 11 septembre 2008. Ce projet, n'ayant pas été validé par une majorité suffisante de communes, a subi quelques aménagements. Par rapport au projet approuvé en septembre, le principal changement concerne le nombre des délégués des communes au Conseil Communautaire en fonction de leur population.

• **Attribution de deux parcelles au lotissement communal des Mouleyres** : Par suite de désistements, deux parcelles étaient devenues libres ; elles sont attribuées l'une à M. et M^{me} Guillois, l'autre à M. Pierre Bousquet, dont les demandes n'avaient pu être satisfaites lors des attributions initiales.

• **Subvention pour le ravalement des façades, dite « Action Façade »** : Afin de continuer son action, entreprise depuis de nombreuses années, en vue d'encourager la mise en valeur des façades dans certains quartiers, la commune renouvelle, jusqu'au 30 juin 2010, le contrat avec l'association « Aude Habitat » pour le suivi et l'animation de cette opération.

Une aide peut être obtenue pour la rénovation des façades situées dans les rues du vieux village (délimité par la circulade : rues de l'Hôtel de Ville, de l'Amiral Narbonne, du Tour de Ville, de la Foulerie et de la Beurado), ainsi que le long des routes départementales : Carcassonne-Béziers, Cabezac-Agel et Bize-Mailhac. L'aide, prélevée sur le budget communal, est accordée pour toute façade située le long de ces rues et routes ou totalement ou partiellement visible depuis celles-ci.

Aude Habitat percevra une rémunération de 394 euros pour chaque opération.

• **Dans le cadre de l'« Action Façade »**, une aide de 1935 euros est accordée pour le projet de rénovation de façade d'une maison située 34 route de Mailhac, et une de 2600 euros pour une autre maison, 25 avenue de la Gare.

• **Règlement du Service de l'Eau et de l'Assainissement** : Un nouveau règlement est adopté : la grande majorité des dispositions, en ce qui concerne le fond, sont identiques à celles du précédent règlement ; elles se retrouvent dans la plupart des communes. Un exemplaire de ce règlement sera distribué à chaque abonné de l'eau.

• **Réajustements budgétaires** : 25 000 euros supplémentaires sont affectés à la réfection du toit de l'Église dont le montant s'élève à 160 000 euros TTC, honoraires compris ; 8500 euros à la réfection des peintures intérieures de l'Église détériorées par des infiltrations d'eau de pluie ; 20 000 euros à des études en vue de la réalisation de la ZAC « Les Fournies / les Mouleyres. »

AVIS AUX VITICULTEURS DÉCLARATION DE RÉCOLTE

Les déclarations de récolte de vin 2008 doivent être faites à la mairie avant le 29 novembre 2008.